

Congrès Régional SNETAP-FSU Centre
25/04/17
Motions – Pédagogie et vie scolaire

THEME 1 - Formation des enseignants et CPE

1- Formation des lauréats des concours internes : le Congrès considère que la formation proposée aux stagiaires internes est insatisfaisante (durée limitée, remplacements non sécurisés). Les agents doivent pouvoir bénéficier d'une année de formation alternée adaptée (entre école de formation, stage sur d'autres EPL et service partagé), mais sur une durée équivalente à celles des externes et sur la base de postes en surnombre (ce qui réglera la question du remplacement).

2- Formation continuée : le Congrès considère qu'il est tout à fait anormal que des agents préparant un master MEEF ne bénéficient d'aucun aménagement de leur service. Un certain nombre renoncent même en cours de formation, eu égard aux volumes d'heures de cours à récupérer dans le cadre d'un temps complet. Des décharges de service doivent pouvoir être accordées de droit dans ce cadre.

3- Recrutement niveau master et crise des vocations : le Congrès considère qu'une revalorisation dès le début de la carrière et un avancement à l'ancienneté bonifié font partie des conditions nécessaires pour que la profession retrouve son attractivité.

4- Formation TUTAC : le Congrès considère que le premier stage TUTAC intervient trop tardivement, les agents devant pouvoir bénéficier de cet appui dès le début de l'année scolaire. Par ailleurs, un relais formalisé dans les établissements (en lycée comme en centre de formation) avec des tuteurs reconnus en conséquence (non à titre bénévole) constituerait un soutien non négligeable aux jeunes collègues qui débutent.

5- Formation professionnelle pour les ACB formateurs en CFA-CFPPA : le Congrès considère que le MAAF doit enfin donner corps à un fond de formation effectif pour les agents contractuels des centres, tel que prévu dans le Protocole de gestion de 1998. De la même façon, le droit des agents à suivre des stages de formation se doit d'être réaffirmé par le MAAF auprès des directions d'EPL et de centre, afin que ceux-ci puissent bénéficier de conditions favorables pour qu'ils puissent les suivre (disponibilités ménagées à l'EDT et journées de formation décomptées du temps de service annuel).

THEME 2 – Évaluation et certification

1- Évaluation en voie professionnelle : le Congrès demande qu'il soit mis fin aux épreuves dites de « pratique explicitée », afin que les enseignants ne se retrouvent plus à valider des compétences dans des conditions d'évaluation constestables et chronophages, mais à nouveau des capacités vérifiées en situation de pratique professionnelle.

2- Suivi et évaluation des jeunes présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage et reconnus en situation de handicap : le Congrès considère qu'il y a urgence à ce que les équipes soient accompagnées, en terme de moyens spécifiques tant horaires (en particulier pour la mise en place des PPS, PAP...) que pédagogiques et didactiques (un chantier « dys » par discipline se doit d'être ouvert au niveau du corps d'inspection). Il doit être mis fin au bénévolat et à l'absence de formation pour les lecteurs-scripteurs tant pour les CCF que pour les épreuves terminales.

